

LA ROUATIERE
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PRIVE
1165, Route du Pastel
11400 – SOUILHANELS
TEL : 04.68.60.03.61

La Rouatière, le 15 Avril 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la rentrée scolaire aura lieu les :

Lundi 1 Septembre

Pour les classes de :

- 4^{ème}
- 3^{ème}
- *Seconde professionnelle Services aux Personnes et aux Territoires*
- *1^{ère} année CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*

13h

Accueil et installation des internes par la vie scolaire

14h00

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique à la salle BRASILIA

Présentation de l'outil EcoleDirecte, fonctionnement communication avec la vie scolaire et les enseignants.

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

Mardi 2 Septembre

Pour les classes de :

- *Deuxième année CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*
- *1^{ère} bac professionnel Services aux Personnes et aux Territoires*
- *Terminale BAC Prof Services aux Personnes et aux Territoires*

8h15-10h

Accueil et installation des élèves internes par la vie scolaire

10h10

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique

Présentation de l'outil EcoleDirecte, fonctionnement communication avec la vie scolaire et les enseignants.

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

Depuis Castelnaudary (Société Ruban Bleu), les services de transport scolaire seront disponibles pour les élèves à la gare SNCF à 7h40 et au Campus Germaine TILLON à 7h45, à partir du Mardi 2 Septembre 2025. Également depuis Revel (Société Teste) à 7h20 au rond-point t du Super U, 7h22 au Lycée Vincent Auriol, 7h23 boulevard de la république, 7h24 à l'église et 7h25 au restaurant le Grillon.

Nous vous rappelons que la reprise des cours s'effectue tous les lundis à 10h20 :

Bus RUBAN BLEU 9h30 à la gare SNCF de Castelnaudary,

Bus TESTE pour Revel au départ du lycée Auriol 9h22.

Il n'y a aucun transport pour le département de l'Ariège.

Les élèves sont libérés le vendredi à 15 heures 45.

Les élèves de CAPA SAPVER, ainsi que les quatrièmes et les troisièmes n'ont pas cours le mercredi après-midi et sont, par conséquent libérés à partir de 12h10, fin des cours. **Les transports sont assurés pour aller jusqu'à Castelnaudary à cette heure mais pas pour Revel.**

DÉTAIL DES SOMMES À PAYER :

INTERNAT	295.00 € / mois
DEMI-PENSION	155.00 € / mois
EXTERNAT	61,00 € / mois
COTISATION ASSOCIATION LE ROUET (OBLIGATOIRE)	28 € pour l'année scolaire
FOURNITURES SCOLAIRES <u>UNIQUEMENT POUR LES CLASSES DE 4° et 3°</u>	60,00€ pour l'année scolaire

Les frais de scolarité, de pension ou de demi-pension sont des forfaits annuels, qui sont calculés sur une année scolaire de 10 mois. Payable en une fois ou en 9 mensualités de septembre à mai. Ceci correspond à : 44 semaines de cours (de début septembre à début juillet) moins 8 semaines de vacances moins 5 semaines de stage en moyenne, et une semaine d'examen soit 30 semaines facturées.

Le montant des bourses sera déduit par trimestre sur le montant total de la facture, à compter de la facturation du mois d'octobre 2025. (Soit pour la facturation d'octobre, janvier et avril)

Les chèques des frais de pension, demi-pension, d'externat et fournitures (4° et 3°) seront encaissés la 3ème semaine de septembre.

La facture correspondant à ce règlement vous sera ensuite envoyée avec un solde à payer de 0,00 euros.

Les factures sont envoyées sur École Directe

Pour les parents qui ont choisi le prélèvement automatique, le premier prélèvement s'effectuera le 6 novembre 2025, pour le règlement de la facture d'octobre et ainsi de suite pour les autres mois.

Les changements de régime (pension, demi-pension) **ne pourront se faire qu'en fin de mois**, et prendront effet au 1^{er} du mois suivant. Ils devront être **signalés impérativement par écrit 15 jours avant auprès du Secrétariat Lycée** (klandes@larouatiere.com)

Les frais engagés durant les périodes de stage en entreprise, repas, transports... ne sont pas pris en charge par La Rouatière.

Les familles qui rencontrent des difficultés pour régler les frais sont invitées à rencontrer le service facturation pour convenir ensemble de solutions adaptées à leur situation. Dans tous les cas, des paiements en plusieurs fois sont possibles en se rapprochant de ce même service.

TOUT MOIS ENTAMÉ EN PENSION OU DEMI-PENSION SERA DÛ PAR LES FAMILLES

Raison médicale : déduction des frais uniquement pour toute absence supérieure à quinze jours consécutifs

VACCINATIONS :

Nous vous demandons de vérifier pour la rentrée que les vaccinations obligatoires de votre enfant soient à jour.

LISTE DES FOURNITURES

- Pour les CAPA1, CAPA2, 2BPRO, 1BPRO, TBPRO :

La liste du matériel pour la rentrée 2025 se trouve sur le site www.larouatiere.com, rubrique Lycée Prof. et ensuite cliquer sur la filière qui vous intéresse pour avoir les documents.

- Pour les collégiens :

L'établissement distribuera à la rentrée de septembre 2025, aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, un pack de fournitures obligatoires.

BULLETINS SCOLAIRES

Il n'y aura plus d'envoi des bulletins scolaires aux Familles par courrier, il vous est demandé de procéder vous-même à leurs éditions par trimestre et avant le 1^{er} juillet de chaque année scolaire.

BOURSES :

Tous les dossiers de demande de bourse sont à retirer à la rentrée.

Nous vous rappelons que le dossier de bourse est à refaire tous les ans.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse par les familles est fixée au plus tard au vendredi **19 septembre 2025** auprès de Mme PONFERRADA Fanny (fponferrada@larouatiere.com).

Le versement de la bourse d'étude est subordonné à la fréquentation avec assiduité de la classe pour laquelle celle-ci a été demandée, ainsi qu'à la présentation aux examens.

TOUT ABSENTÉISME SANS JUSTIFICATIF ENTRAÎNERA UNE RÉDUCTION DE BOURSES.

DÉCLARATION MDPH OU PRISE EN CHARGE « DYS » ou PAI.

Prendre contact avec l'enseignant référent de scolarité de Castelnaudary au 04.68.23.32.75 pour vous accompagner dans vos démarches ainsi que la référente Handicap de l'établissement Mme PALACIO Christelle et aussi Mme DUEDRA enseignante.

Tout nouvel élève entrant dans l'établissement peut avoir un accompagnement tout le long de l'année qui doit être renouvelé et vérifié par l'enseignant référent de scolarité attaché au lycée.

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES (majoration du temps des épreuves d'examens, aide technique, assistance d'une tierce personne ...) **Attention, cela ne concerne que les épreuves examens et pas l'accompagnement du jeune tout le long de la scolarité (PAP,...).**

Les élèves concernés doivent se préoccuper dès maintenant, d'obtenir auprès du médecin traitant ou spécialiste des bilans nécessaires pour compléter le dossier qui vous sera adressé dans le courant du mois d'Octobre 2025. Ce dossier sera **à rendre avant le 1^{er} décembre 2025.**

STAGES :

Les stages font partie intégrante de la formation et sont OBLIGATOIRES pour valider l'année de formation. Ce qui peut entraîner systématiquement un redoublement.

Vous devez d'ores et déjà rechercher un stage pour la rentrée prochaine,

Le calendrier des stages est à votre disposition, ainsi qu'une liste par départements des lieux de stages avec lesquels nous sommes en partenariat sont à votre disposition sur notre site www.larouatiere.com, la liste des lieux de stage sont accessible en cliquant sur le bouton documents recherche de stage sur les pages de chaque cursus. Il faut donner le mot de passe "stages" pour accéder à la page.

Les conventions de stage vous ont été données lors d'une réunion ou par le biais de votre enfant afin que vous nous ayez une convention signée par stage en fonction:

Pour les apprenants réinscrits en 2025: Retour des conventions de stage pour tous, le vendredi 20/06/2025

Les conventions seront remises à l'élève par le Professeur Principal, fin mai 2025.

Pour les nouveaux apprenants :

Convocation des familles le mercredi 25/06 permanence de 12h30 à 15h30 afin d'informer et mobiliser les familles et les futurs apprenants avec conventions stages 2025 2026 données et listes des lieux de stages possibles

Si la recherche de stage n'est pas remise dans les 6 semaines, l'Etablissement se réserve le droit de monopoliser l'élève les mercredis après-midi pour effectuer cette recherche de son stage.

CARTE JEUNE DE LA REGION

L'ensemble des applications web du dispositif Carte Jeune Région **ouvrent à compter du 1er juin 2025** sur le site www.cartejeune.laregion.fr. Vous devez procéder à l'inscription **IMPÉRATIVEMENT** avant le **30/07/2025**

car c'est SEULEMENT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE JEUNE RÉGION, QUE L'ÉLÈVE OBTIENDRA : le prêt des manuels scolaires et le don du 1er équipement professionnel

Les avantages sont :

-la gratuité des manuels scolaires et du 1er équipement professionnel

-l'aide à l'acquisition de loRdi : Demande ton ordinateur portable personnel qu'en première année de Lycée Seconde et 1^{ère} année de CAPa. (Proposition d'un soutien technique pour monter le dossier de demande), nécessité de mettre sur compte personnel les pièces justificatives impôt sur le revenu et Allocation de Rentrée Scolaire.

-les aides au transport

-Le droit à la gratuité de la licence UNSS

DOCUMENTS À NOUS FAIRE PARVENIR

Pour les nouveaux élèves :

- Le complément des pièces demandées que vous n'avez pas fourni en temps voulu
- Bulletin du 3ème trimestre pour les nouveaux inscrits.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 **OBLIGATOIRE**

Pour les élèves passant en juin 2026 l'examen du
D.N.B (brevet des collèges), du C.A.P.A & du BAC Pro :

Fournir pour le dossier d'examen :

- la photocopie recto/verso de la carte d'identité
- l'attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (année des 16 ans)

LES ÉPREUVES TERMINALES D'EXAMEN DU CAPA ET DU BAC PROF. EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE PEUVENT AVOIR LIEU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT. LES MODALITÉS ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

LE DIRECTEUR
David LANTELME